



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée 1 est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



A

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- le lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:

du 29 mai au 5 juillet (inclus) 2023 et du 1 septembre au 19 octobre (inclus) 2023

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

Notice



Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.



Qui peut faire cette demande?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.



🔂 Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED);

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :

- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel;
- 1ère ou 2ème année de CAP;

Ne sont pas concernés par cette aide financière :



- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)



Quels sont les critères d'obtention de cette bourse?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

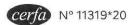
1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.



Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux concubins qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20 127€	21 674€	24 769€	28 641€	32 511€	37 157€	41 801€	46 446€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre?

Si vous faites votre demande jusqu'au 5 juillet 2023 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 1 septembre 2023 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	 Si vous faites votre demande pendant la première période de campagne : tout document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire Si vous faites votre demande pendant la deuxième période de campagne : l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	 Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	 Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAI

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.



BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2022 - 2023 - Année de référence des revenus : 2021

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

				Avenue van Brandski kan da selle belle de de		
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	19 014	15 051	12 783	10 309	6 407	2 504
2	20 475	16 422	13 944	11 245	7 120	2 992
3	23 400	19 157	16 269	13 121	8 543	3 966
4	27 057	21 896	18 594	14 996	9 966	4 937
5	30 713	26 001	22 080	17 807	12 102	6 397
6	35 102	30 105	25 567	20 621	14 239	7 856
7	39 489	34 211	29 054	23 430	16 374	9 317
8 ou plus	43 877	38 319	32 541	26 242	18 510	10 776
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639€	738 €	837€	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522€	642€	762€	882€	1002€	
---	-------	------	------	------	------	-------	--

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327€	396 €	465 €	534€	603€	672€
--	------	-------	-------	------	------	------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)





Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans les parties grisées)
INE: _/_/_/_/_/ N°Etab: _/_/_/_/
Date de dépot du dossier dans l'établissement :
Charges et ressources : //_/ //_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/
MEF-classe - libellé court : /_/_/_/_/_/_/
Formulaire à compléter et à envoyer Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases qui concernent votre situation 1. Les membres de la famille
L'élève pour lequel vous demandez la bourse
Son nom Son prénom Fille Garçon Sa date de naissance / / / Son département de naissance
Son pays de naissance Sa nationalité : française d'un pays de l'union européenne d'un autre pays
Sa nationalité :
Vous même ☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève Votre nom de naissance Votre nom d'usage (si différent) Votre prénom Votre numéro fiscal Votre adresse
Code postal Commune
Numéro de téléphone Adresse mail
Exercez vous une activité professionnelle ?
☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage² ☐ divorcé ☐ veuf ☐ célibataire
1. Articles R. 53 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le

même avis d'imposition.

Votre partenaire es	st:		
☐ la mère de l'élève	☐ le père de l'élève	☐ autre	•
Son nom de naissance			
Son nom d'usage (si diffé	erent)		
Son prénom			
Son numéro fiscal			
Son adresse			
Code postal	Commune		
Exerce t-il une activité pr	ofessionnelle ? Oui	○ Non	
Profession			
2. La scolarité de	e l'élève		
Établissement actu	ellement fréquenté p	ar l'élève ·	
Nom de l'établissement			
Code postal	Commune		
Classe actuelle où l'élève	est scolarisé		
L'élève poursuit ses étuc	des, à la rentrée scolaire 202	3 - 2024, en :	
C Lycée public ou priv		u CNFD	

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Bou oui	rsier non
			1 =	
	_ <u> </u>		I T	
	111			
	f_ <u></u> 1_ ^			3
			С	Ы

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné 1. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi². OUPS.GOUV.FR Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Vous avez droit à l'erreur Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer : le soussigné: ☐ la mère ☐ le père autre personne en charge de l'élève I = I



Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

	1 18 01	

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

- 1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
- 2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site <u>legifrance.gouv.fr</u>.

